

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **DE REMILLY SUR LOZON DU 04 FÉVRIER 2016**

Date de convocation : 22 janvier 2016

Date d'affichage : 11 février 2016

L'an deux mille seize, le 04 février à 20 H 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur GOSSELIN Philippe, Maire.

Étaient présents : MM GOSSELIN, LAURENT, HAMEAU, LEMIEUX, CORMIER, SOMMIER, GASLARD, LEVEE, Mmes YVER, LOZOUET, TOURAINE, MAUDUIT, LEHODEY.

Absent excusé : Pierre SEVAUX

Nombre de conseillers :

en exercice:14

présents : 13

votants : 13

Michel LAURENT a été élu secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, M. le maire invite les conseillers à observer une minute de silence pour le décès de Désiré Voisin, ancien adjoint. Il fait aussi part au conseil municipal d'un courrier de Jeanne Voisin remerciant les conseillers pour leurs différents gestes de sympathie et d'amitié concernant le décès de son mari.

Ensuite, M. le maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

1) Rénovation et extension du groupe scolaire : maîtrise d'œuvre : attribution du marché :

M. le maire rappelle au conseil que compte tenu de l'estimation des travaux (1500 000€), la loi impose la mise en concurrence, sous la forme d'un marché public à procédure adaptée, pour la consultation d'un maître d'œuvre.

Il rappelle le déroulement de la procédure :

- Envoi de l'annonce le 02/12/2015 aux BOAP et Médialex
- Mise en ligne sur la plateforme marches-secure.fr via Manche Repro avec possibilité de répondre par voie électronique
- Remise des plis le 08/01/2016 à 17h00.

Le jury s'est réuni le 29/01/2016 à 15h30 et a étudié les candidatures au nombre de 23 (dont une électronique) et deux enveloppes reçues hors délais qui n'ont pas été ouvertes.

Il a ensuite procédé au classement des offres et a retenu dans l'ordre les 4 suivants :

- 1) L'agence d'Architecture (Saint-Lô)
- 2) Sylvie Royer (Valognes)
- 3) Artea (Caen)
- 4) L'Archiviolette (Caen)

Il a été demandé aux candidats sélectionnés de remettre leurs offres quant à leurs honoraires, ce qui donne :

*L'Agence d'Architecture taux 6.8% et + mission OPC (0.8%)

*Sylvie Royer : taux 6.9% + mission OPC (10 000 €)

*Artea Caen : taux 6.85 % (pas de mission OPC)

*L'Archiviolette taux 7.49 % + mission OPC 0.7 %

Au vu des dernières réalisations de l'Agence d'Architecture, des groupes scolaires notamment, compte-tenu de l'équipe proposée et des honoraires pratiqués, il est proposé de retenir ce cabinet d'Architecture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord et autorise le maire à signer l'acte d'engagement ainsi que toutes les pièces nécessaires au marché de maîtrise d'œuvre avec l'Agence d'Architecture.

2) Vote des subventions 2016 :

Le conseil municipal vote les subventions suivantes :

ABEC	15.00€
Adame des Marais	20.00
ADPCR	15.00
AFM	30.00
Amicale des chasseurs de Remilly	130.00
ANCGVM (« croix de guerre »)	30.00
Anciens Combattants Remilly	130.00
APE du marais (école)	130.00
APEI centre Manche	15.00
Ass donneurs de sang	30.00
Ass. Sclérose en plaque	30.00
Ass.France Alzheimer	30.00
Ass des commerçants et artisans	130.00 + 130.00 (quinzaine commerciale) soit un total de 260 €
Ass Registre contre le cancer	30.00
Aveugles et malvoyants	15.00
CEDIF	15.00
Chambre des métiers CFA	15.00
Club de l'Amitié	130.00
Comité départ des festivals élevage	15.00
Comité départem. du Tourisme	15.00
Comité des fêtes de Remilly	130.00 + 130 (pour la braderie) soit un total de 260 €
France ADOT (don d'organes)	30.00
Gymnastique volontaire	130.00
Panier Solidaire (banque alimentaire)	1095.00
Les amis du château Montfort	130.00
Les amis de l'osier	130.00
Les Restos du Coeur	30.00
Ligue contre le cancer	30.00
Office NI des ACVG	15.00
Les paralysés de France	30.00
Les parkinsoniens de la Manche	30.00
Secours catholique	15.00
Secours Populaire	15.00
Société d'agriculture arrondissement St-Lô	30.00
Ass. de Pétanque de Remilly	130.00
Total des subventions :	3 200 €

3) Questions diverses :

1) Commissions fleurissement :

La commission fleurissement sollicite différents budgets pour le concours et le fleurissement de la commune à savoir : 450 € pour les récompenses des candidats (chaque candidat aura un bon d'achat), 100 € pour l'aménagement de la vitrine de présentation du concours et 400 € pour le fleurissement des jardinières et tonneaux.

Le conseil donne son accord. Les inscriptions au concours seront du 15 avril au 30 mai 2016.

3) Chemins communaux : bons de pierre :

Une annonce sera mise dans la presse pour les inscriptions en mairie.

3) Présence verte : avenant à la convention de partenariat :

Le maire fait part au conseil d'une proposition d'avenant à la convention de partenariat (téléassistance aux personnes). Il n'y a pas d'engagement financier pour la commune mais il suffit de promouvoir la téléassistance Présence verte et recueillir les demandes. Les abonnés de la commune pourront ainsi bénéficier de gratuité sur certaines options (la mise en service, l'option GRPS, et l'option convivialité).

Le conseil autorise le maire à signer l'avenant à la convention de partenariat.

4) dates à retenir :

le 07 avril 20H30 vote du budget

le 21 mars 20H30 commission des finances

le dimanche 5 juin : braderie

le 26 juillet : randonnée MJT à Remilly

Le calendrier de collecte des ordures ménagères est à disposition en mairie.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le maire lève la séance à 23h00.

Le secrétaire de séance,
Michel LAURENT

le Maire,
Philippe GOSSELIN